



Rapport d'activité  
2008-2009

présenté par Françoise Brugière,  
secrétaire générale

***Adopté à l'unanimité par le conseil d'administration du 9 mars 2009***



## Sommaire

L'ACTUALITÉ.....	3
Une année rythmée par les luttes.....	3
Rentrée 2008.....	3
Janvier 2009 : mois des évaluations.....	3
Février : carte scolaire 1 <sup>er</sup> degré l'académie taille dans le vif.....	3
Affectation en 2 <sup>nd</sup> e GT.....	3
Enseignement professionnel.....	3
1 <sup>er</sup> degré.....	3
Affectation post-bac.....	3
Réforme de la seconde.....	3
Stages d'anglais.....	3
LES ACTIONS.....	3
Élections.....	3
Nouvelles affiches électorales.....	3
Sectorisation des collèges : reprise de la concertation.....	3
Affectations - résultats à la rentrée 2008.....	3
Accueil scolaire des enfants handicapés à Paris (Aseh).....	3
Voyages scolaires.....	3
Poids des cartables.....	3
Restauration scolaire.....	3
Équipement informatique des écoles élémentaires.....	3
Fermeture précoce des établissements pour cause d'examens.....	3
Réseau Éducation sans frontières (Resf).....	3
L'INFORMATION.....	3
Bilan du plan de formation.....	3
Fip.....	3
Liaisons laïques.....	3
Communiqués de presse.....	3
Communication interne (électronique) et listes de diffusion.....	3
Dossier de rentrée.....	3
LA PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES.....	3
Conseil départemental de l'éducation nationale.....	3
Projet passion, lycéens en action.....	3
Lycéens et apprentis au cinéma.....	3
Union Nationale du sport Scolaire.....	3
Centre régional de documentation pédagogique (Crdp).....	3
Formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercer.....	3
Commission académique d'appel en matière disciplinaire (Caamd).....	3
Commissions d'appel 2nd degré.....	3
Commission d'appel 1 <sup>er</sup> degré.....	3
LES INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES.....	3
Syndicats.....	3
Ville de Paris.....	3

OCCE.....	3
Mae-RP.....	3
LE FONCTIONNEMENT INTERNE .....	3
Le quotidien .....	3
Statuts.....	3
Cotisations réduites .....	3
Vie associative .....	3
Comité régional FCPE Île-de-France et CESR.....	3
Fédération nationale.....	3
Assemblées générales des présidents .....	3
Commissions 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés.....	3
Interventions dans les conseils locaux.....	3
Bilan des commissions d'appel de juin 2008 .....	3

L'année 2008-2009 a été marquée par l'avalanche de mesures régressives (nouveaux programmes rétrogrades, suppression de 2 heures d'enseignement hebdomadaires, mise en place de la semaine de 4 jours et de l'« aide personnalisée », menace sur les Rased, remise en cause de la maternelle, nouvelles évaluations-bilan, poursuite des suppressions massives de postes, assouplissement de la carte scolaire, augmentation des dérogations, mise en place du SMA, projet d'EPEP, projet remis de la réforme de la 2nde, mise en place du bac pro en 3 ans et suppression des BEP, ...). Au-delà de leur apparence désordonnée ou tout azimut, la logique de ces mesures apparaît clairement : affaiblir, fragiliser le service public d'éducation, réduire ses missions, externaliser des activités en dehors de l'école, du temps scolaire (aide personnalisée, stage de remise à niveau, stages de langue pendant les vacances, projet d'agence de remplacement) et le gérer en introduisant une « concurrence contrôlée ». En clair, cette politique vise à détruire les socles de l'école publique, laïque, gratuite et les bases de l'égalité pour tous les élèves.

La FCPE-Paris a répondu présent en fournissant aux parents d'élèves des outils pour combattre cette politique de régression, de démantèlement, de l'éducation nationale, en accompagnant, fédérant même des actions collectives prenant parfois des formes nouvelles, en impulsant l'unité avec les syndicats de personnels de l'éducation nationale, en participant aux débats dans les écoles et arrondissements, en rassemblant plusieurs milliers de parents dans les manifestations qui ont rythmé l'année depuis le printemps 2008. Sur les principaux sujets, la FCPE-Paris s'est exprimée clairement et en toute indépendance, parfois avec impertinence, compte tenu de la gravité des enjeux. C'est l'avenir de nos enfants qui se joue... et c'est l'affaire de tous! L'éducation n'est pas une charge à réduire, c'est un investissement pour l'avenir.

## L'ACTUALITÉ

### Une année rythmée par les luttes

**En avril, lycées bloqués**, délégations devant l'académie la transformation des postes en heures supplémentaires passe mal.

Printemps 2008 : la saison des nouveaux programmes dans le primaire.

La diffusion des nouveaux programmes assortis de leurs évaluations binaires, l'annonce de la réorganisation de la semaine sur 4 jours, la mise en place de l'aide personnalisée sur la pause méridienne mobilisent parents et enseignants. Un immense travail d'explication se développe école par école, arrondissement par arrondissement pour démonter le discours de « faux bon sens », ponctué de « retour aux fondamentaux » et de les parents le souhaitent. Des dizaines de réunions se tiennent, des documents de vulgarisation circulent. Le dimanche 18 mai, le samedi 24 mai, les parents sont dans la rue avec banderole et drapeaux. Face au désintérêt des médias pour les sujets qui demandent un peu d'explication de nouvelles formes d'actions sont développées. L'idée de la nuit des écoles, venue de l'ouest de la France est soutenue, amplifiée et... assurée par la FCPE. D'où un succès certain avec une centaine d'écoles occupées à Paris, un regain d'intérêt des politiques : Jack Lang, Bertrand Delanoë, Pascal Cherkhvi viennent à la rencontre des parents qui occupent nuitamment les écoles parisiennes, entraînant dans leur sillage, radios et télé.

4 juillet 2008, un CDEN fantôme vote un règlement type départemental qui organise pour Paris la semaine de 4 jours.

### Rentrée 2008

Dès la rentrée de septembre, les mesures d'ajustement de la carte scolaire, la suppression des postes d'aide à l'apprentissage de la lecture, qui préfigure celle des RASED, remettent les parents et les enseignants sur le pavé de l'avenue Gambetta.

Le ministre reste sourd et affirme dans une longue émission télévisée que tous les conseils d'école ont

voté la réorganisation de la semaine. Il ne sera pas contredit : les parents présents sur le plateau n'auront pas la parole.

Les élections des représentants des parents aux conseils d'école et aux conseils d'administration se préparent sans aucun soutien du ministère. La participation démocratique de 13 millions de parents à la vie des écoles et des établissements de secondaire n'est pas importante. Une manifestation nationale de défense de l'école publique est organisée le 19 octobre à Paris par le collectif « un pays, une école, notre avenir » dont fait partie la FCPE. Pour l'occasion la Fcpe-Paris réalise une affiche, avec l'aide du dessinateur Paul Gendrot, pour figurer le travail de destruction de l'école menée par le gouvernement. Les panneaux électoraux encore en place sont abondamment couverts d'affiches. Venus de toute la France les parents FCPE défilent en nombre. 80 000 personnes selon la police.

Les annonces du ministre pleuvent : offensive contre la maternelle, suppression des RASED, réforme sans concertation du lycée (enfin de la 2<sup>nd</sup>e GT, des bouleversements de l'enseignement pro il n'est pas question), suppression des stages en responsabilité dans la formation des enseignants... Aucun niveau n'est épargné.

**Un vœu contre le leurre de l'aide personnalisée** proposé par la Fcpe-Paris est discuté et voté dans près de 220 écoles parisiennes lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école. L'Académie s'en irrite et menace de sanctions les enseignants qui refusent de contribuer à l'échec de leurs élèves. La Fcpe-Paris les soutient dans un communiqué de presse « le Père fouettard sort de l'Académie » qui entraînera l'arrêt des relations Académie/Fcpe-Paris en décembre.

### Janvier 2009 : mois des évaluations

Les évaluations de CM2 circulent sur Internet et leurs travers sont dénoncés : elles portent sur l'ensemble du programme qui n'a pas été traité, la notation binaire ne permet aucune finesse, en clair ces évaluations risquent de mettre les élèves en échec. Mais surtout, la publication de résultats par école voire par classe alimentera à coup sûr la mise en concurrence entre les écoles et enrichira

les publications des hebdomadaires bien intentionnés. Là encore la résistance s'organise, la FCPE interpelle la CNIL.

Nouvelle nuit des écoles le 23 janvier à Paris, soutenue par la Fcpe-Paris, une 60aine d'écoles participent.

### **Février : carte scolaire 1<sup>er</sup> degré l'académie taille dans le vif**

Les réunions publiques dans les arrondissements parents/enseignants : afin d'expliquer les enjeux de la réforme et ses dangers, des rencontres publiques dans les mairies et écoles se sont multipliées dans les arrondissements et ont rencontré un franc succès, preuve s'il en est, de l'inquiétude des parents et enseignants sur les mesures imposées par le gouvernement. Alors que partout dans Paris, en particulier dans la moitié Est, de nombreuses écoles se mobilisent par des occupations administratives les mardi matin pour « sauver le RASED », que les banderoles ornent de plus en plus d'écoles, l'Académie annonce froidement la suppression de 131 postes spécialisés.

### **Affectation en 2<sup>nd</sup>e GT**

Cinq administrateurs ont participé aux réunions du groupe de travail qui durant l'hiver 2007-08 a préparé l'informatisation de la procédure d'affectation en 2<sup>nd</sup>e GT. L'avancée fondamentale permise par la gestion informatisée est l'arrêt du « marché aux élèves », le choix des élèves par les proviseurs. Certaines de nos propositions ont été reprises : obligations de 4 lycées différents parmi les vœux, bonus de proximité maintenu pour les élèves du district Nord demandant l'option ISI-ISP dans un autre district, non prise en compte de la note de vie scolaire, prise en compte de 2 décimales pour la moyenne des notes afin de réduire le nombre d'ex aequo, relevé des vœux remis aux familles pour validation, participation des fédérations de parents à la commission de régulation. D'autres demandes n'ont pas été acceptées : fixation d'un objectif quantifiable de mixité scolaire et sociale, prise en compte des temps de trajet comme critère de proximité, Henri IV et Louis le Grand dans le droit commun ou à défaut avec une commission d'affectation transparente, non prise en compte des notes, élargissement du critère social aux collèves de type 4 et 5 et non seulement aux boursiers, abandon du bonus fratrie, description détaillée du logiciel, bonus dégressif pour les vœux par ordre de préférence.

L'informatisation de la procédure a permis de sortir de la procédure antérieure, particulièrement inégalitaire. Toutefois, la nouvelle procédure a fait l'objet de dysfonctionnements importants et des dizaines de familles nous ont contactés pour demander notre aide. Nous avons pu constater sur place que les conditions d'accueil de ces familles à l'académie n'étaient pas acceptables.

Après des mois de promesses sans suite, des réunions sont organisées en février pendant lesquelles l'académie présente son bilan, réalisé en interne, et les premiers éléments de projet pour de nouvelles modalités d'application. Des données plus précises concernant les résultats de cette

première année d'affectation informatisée nous sont encore promises.

### **Enseignement professionnel**

Nombreuses interventions de la Fcpe-Paris face aux attaques du Gouvernement sur l'enseignement professionnel et technologique spécifique (bac pro en trois ans, BEP supprimé, bac technologique spécifique supprimé, privatisation de la filière...).

Sans que cette liste soit limitative, nous avons assuré :

-audition par le Sénat et dépôt d'une note de synthèse (consultable sur le site Fcpe-Paris),

-contributions au schéma régional de la carte de formation,

-interventions aux réunions inter académiques et dans ses structures,

-élaboration et diffusion de revendications (stages, gratuité, structures...),

-démarches auprès du Rectorat,

-appels à des discussions auprès des partenaires sociaux afin, notamment, d'assurer la reconnaissance dans les grilles des conventions collectives de la qualification de la formation initiale professionnelle,

- demande de création de passerelles de formation adaptées pour les apprentis et les bacheliers professionnels afin que ces derniers puissent accéder effectivement à un niveau de formation supérieure (apprentis vers le bac professionnel, le bac professionnel vers le BTS ou le DUT),

- demande de reconnaissance que l'apprenti est également et pleinement en formation initiale.

### **1<sup>er</sup> degré**

#### **L'aide personnalisée**

Les premières mesures de la réforme Darcos sont entrées en vigueur en octobre 2008 à Paris.

Suite à la suppression de l'école le samedi matin, la durée légale d'enseignement passe de 26h à 24h par semaine pour tous les élèves, soit une perte de 72h par an, l'équivalent de 3 semaines d'école.

Ces 2h sont transformées en aide personnalisée à destination des enfants rencontrant des difficultés dans leur apprentissage. Les instituteurs doivent constituer des groupes de 5 à 6 élèves quel que soit le nombre d'élèves potentiellement concernés. L'accord des parents doit être recueilli pour que leur enfant bénéficie de cette aide. La FCPE Paris préconise de ne pas donner un blanc seing valable toute l'année, afin de préserver un dialogue entre familles et enseignant.

L'organisation de la semaine de travail est complètement revue : l'aide personnalisée est dispensée différemment selon les écoles : 30 mn chaque jour, 45 mn sur 3 jours, pendant la pause méridienne, le soir à partir de 16h30 ou le mercredi matin.

Cette aide personnalisée sonne la fin des postes RASED à l'école primaire programmée sur 3 ans. Un vœu cosigné par la Fcpe-Paris et les syndicats est proposé aux conseils locaux et voté dans plus

de 220 écoles à Paris lors des 1<sup>ers</sup> conseils d'école. Ce vœu demande le rétablissement des 2 heures d'enseignement pour tous les élèves sur le temps scolaire et le maintien des postes RASED dans les écoles. Vu les enjeux de ce 1<sup>er</sup> conseil d'école, le CDPE propose un Kit premier degré permettant aux conseils locaux d'être moteur sur le vote du règlement intérieur. Il reprend les arguments à développer et liste les différents textes de loi en vigueur.

#### **Service Minimum d'Accueil**

Loi votée à l'Assemblée en toute hâte, elle contraint les communes à assurer un service d'accueil dans les écoles quand une proportion importante du personnel est en grève.

Sur la base des déclarations d'intentions de faire grève des instituteurs, la ville doit en moins de 48h organiser le service de remplacement dans toutes les écoles concernées, avec des personnes habilitées (a minima, vérification du casier judiciaire).

Vu la forte mobilisation des enseignants et le nombre d'écoles (660), Paris a été dans l'incapacité d'assurer ce service dans des conditions de sécurité optimales pour nos enfants.

La Fcpe vient de dénoncer le dernier forfait du rectorat via un communiqué de presse : une lettre sondage est adressée à tous les parents afin d'annoncer leurs intentions en cas de grève des enseignants. La FCPE-Paris appelle les parents à refuser de se prononcer en indiquant « ne sait pas », ou à répondre qu'ils veulent « un service maximum d'éducation et pas un service minimum d'accueil ».

#### **Evaluations CM2**

En janvier 2009, les élèves de CM2 ont été soumis à des « évaluations-bilans ». Contrairement aux évaluations antérieures qui étaient considérées comme des outils supplémentaires qui pouvaient venir conforter l'appréciation des instituteurs, les évaluations 2009 servent à faire un bilan sur des programmes qui n'ont pas été encore complètement étudiés en classe.

Les parents auront accès aux résultats de leur enfant mais pas seulement ! Les résultats globaux des évaluations seront visibles par tous, parents, académie, département... par simple consultation sur le site du ministère de l'éducation. Ces évaluations conduiront rapidement à la concurrence entre enseignants, entre écoles et généreront un climat détestable alors que les élèves ont besoin, pour réussir, d'un climat fait de sérénité, de confiance, d'écoute, de dialogue.

Parents, enseignants et élus, ont voté un vœu à une très large majorité au CDEN le 12 février 2009 demandant l'arrêt de ce dispositif et de l'utilisation des résultats.

A l'heure actuelle, la CNIL n'a pas encore rendu d'avis sur la saisie nominative des résultats. La saisie et le traitement des données individuelles dans ce fichier sont donc bien illégales.

#### **Stages de remise à niveau CM1 / CM2**

Certaines écoles élémentaires ont accueilli des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires de printemps (1 semaine) et d'été (1 semaine en juillet et 1 semaine en août). Les enfants se retrouvent 3 h par jour en petits groupes, et suivent des cours de rattrapage dispensés par des instituteurs volontaires. L'aide aux élèves en difficulté est dispensée pendant les vacances, hors du temps scolaire ! Aux vacances de printemps, 9% des CM1 CM2 ont suivis ces cours, ils n'étaient plus que 5% en été. Alors que la ville émet des réserves et demande un bilan qualitatif de cette mesure, les écoles ne sont plus mises à disposition.

La FCPE Paris dénonce, en juin, la mise en place de ces stages hors temps scolaire. Elle réclame le rétablissement pour tous des 2 h d'enseignement hebdomadaire supprimées, et l'organisation d'une vraie concertation sur l'organisation de la semaine, de l'année et de l'aide dans le cadre du temps scolaire.

Mais, lors du CDEN de novembre 2008, reculade de la Ville sur les stages pendant les vacances : la Ville n'a pas d'opposition de principe à des stages internalisés par l'Education Nationale versus des stages d'officines privées ; simplement, ils ne doivent pas être instrumentalisés pour supprimer les Rased !

La FCPE-Paris demande à la Ville de Paris de ne pas mettre à disposition de l'académie les locaux des écoles.

#### **EPEP**

La proposition devait être votée en janvier mais est reportée pour la rentrée 2010.

Pour mémoire, selon le projet de loi, les Établissements Publics de l'Enseignement Primaire seront pilotés par un CA qui viendra remplacer le conseil d'école (13 membres dont seulement 3 enseignants et 4 parents) et qui décidera des projets d'établissements. Le président du CA ne peut pas être un enseignant. Les élus locaux auront une place prépondérante et un pouvoir de décision très important sur son fonctionnement.

Les établissements sont dirigés par un directeur. Le directeur est désigné par l'autorité académique. Il représente l'Etat au sein de l'établissement. Il exécute les délibérations du CA

Toute école comportant plus de 13 classes devient automatiquement un EPEP. Pour ce faire la commune peut regrouper plusieurs écoles.

La logique de création des EPEP est budgétaire et politique. L'académie affirme qu'elle permettra « une mise en concurrence contrôlée » des établissements.

#### **Maternelles**

La réforme prévoit de ne plus accepter en maternelle les enfants de 3 ans. Les classes de maternelle gérées actuellement par l'Education Nationale deviendront des jardins d'éveil payants, gérés par les municipalités.

Cette volonté de vouloir liquider la première année de maternelle au profit de jardins privés est un

véritable recul du service public d'éducation et nous fait craindre à court terme le démantèlement de l'école maternelle toute entière.

La maternelle est la première école que fréquentent les enfants, c'est un moment éducatif important où l'enfant se socialise en dehors de la famille. C'est aussi à ce stade que l'on repère et que l'on peut lutter contre les inégalités face aux savoirs.

### **Affectation post-bac**

Un nouveau système presque totalement informatisé pour l'affectation des élèves après le baccalauréat est mis en œuvre à Paris. Le SAI0 organise l'information des proviseurs des lycées, des professeurs principaux des classes de terminale et enfin des parents lors d'une réunion qui s'est tenue à l'académie le 2 décembre. Pour faciliter la diffusion de l'information, le CDPE a sollicité les UL pour y participer. Un compte rendu très complet a été rédigé par l'UL 5-6 et diffusé via FIP et mis en ligne sur le site. Ce mode d'organisation pour la mise en place d'une nouvelle procédure avec information préalable des fédérations de parents afin que nous puissions jouer pleinement notre rôle de médiation entre les familles et l'éducation nationale devrait être la norme. Malheureusement il reste l'exception...

### **Réforme de la seconde**

Le projet ministériel de réforme de la seconde générale et technologique est le contre exemple de la concertation réussie ! Après avoir fait signer aux organisations syndicales enseignantes et lycéennes un texte de convergence sur les objectifs et principes directeurs de la réforme du lycée en juin 2008, le ministère a poursuivi seul son chemin en consultant en bilatéral tel ou tel syndicat mais jamais la FCPE. Résultat : en décembre le projet dont la partie visible était limitée à la semestrialisation des enseignements de détermination, est ajourné. Fin janvier 2009, Richard Descoings est nommé à la tête d'une mission de concertation. La FCPE est auditionnée au niveau national et académique. Dans les lycées une consultation des lycéens est prévue. (À suivre).

### **Stages d'anglais**

Annoncés en juin 2008, en même temps que les médailles pour le bac, les stages d'anglais pendant les vacances, limités à quelques établissements pendant l'été 2008, devaient se généraliser en février 2009. Face à un problème réel : le manque de pratique orale des langues vivantes durant la scolarité des jeunes français, le ministre prend une mesure saugrenue : des stages pendant les vacances pour rendre les lycéens bilingues en 5 jours de pratique orale intensive. Cette mesure tend à conforter l'idée que la réussite et l'aide face aux difficultés ne peuvent se dérouler sur le temps scolaire et à faire croire qu'il s'agit d'un « cadeau » du gouvernement alors qu'à cause de sa politique les cours de langue se font dans des classes de 35 élèves et que les heures fondent dans les DHG. A Paris, l'académie fait preuve d'une grande créativité dans la mise en œuvre de cette mesure : le directeur d'académie s'adresse directement aux élèves délégués de classe pour leur demander de

faire la promotion de ces stages ! Au final, mal et tardivement organisés, ces stages ne toucheront que peu d'élèves. La Fcpe-Paris a appelé les conseils locaux à faire voter une motion demandant le retour des moyens dévolus à ces cours de vacances dans les dotations d'heures pour toute l'année.

## LES ACTIONS

### Élections

Sous le signe de la continuité, les élections 2008 n'ont pas permis d'améliorer le taux de participation qui reste bien loin du niveau des années 2004-2006 où il atteignait presque les 40%.

Pas d'information nationale sur ces élections, peu d'implication dans les écoles, la participation se maintient à 28% au global. Signe du peu d'effort pour associer les parents à la vie des établissements du second degré, ce taux va décroissant du premier degré (37%) au collège (22%) puis au lycée (17%). A noter toutefois que la suppression du samedi matin n'a pas pénalisé la participation du premier degré qui reste identique à celle de l'année dernière.

Dans ce contexte morose la Fcpe-Paris conforte sa position de première fédération de parents d'élèves à Paris avec plus de la moitié des suffrages. En très légère baisse sur les lycées (57,4% contre 58,1%) elle progresse en collège (68,0% contre 66,3%) et conforte sa progression des années passées dans le premier degré avec 45,2% des voix.

Déficit d'information et méconnaissance dans l'application de la réglementation sur le rôle des parents à l'école, les listes de parents non constituées en association continuent à progresser alors qu'elle ne permettent qu'un exercice limité de l'action des parents d'élèves. Elles n'ont en effet pas d'autre droit que celui de rendre compte de leur mandat.

Quant aux associations locales, et donc isolées, elles passent cette année en dessous de la barre des 15%.

Ces résultats, malgré la stagnation du taux de participation, sont un encouragement pour l'action des conseils locaux et de la FCPE à Paris. Plus que jamais la FCPE reste un interlocuteur incontournable, pour l'Académie comme pour la Ville et les Mairies d'arrondissement ; elle entend assumer pleinement le rôle que lui confère sa représentativité dans les bouleversements que connaît actuellement l'école publique à Paris.

### Nouvelles affiches électorales

Pour les élections d'octobre 2008, un groupe d'administrateurs a élaboré des affiches pour les écoles maternelles et les écoles primaires, plus simples et plus lisibles. L'affiche générique « la FCPE des parents qui s'engagent » a été réimprimée pour les collèges.

Pour 2009, un projet avec une classe de l'école Estienne est engagé : un groupe de 12 étudiants préparant le diplôme de métier d'art de typographie planche sous la forme d'un concours pour nous proposer la nouvelle affiche représentative de la Fcpe-Paris. Les résultats de ce partenariat et le lauréat seront présentés lors du congrès du 15 mai 2009.

### Sectorisation des collèges : reprise de la concertation

Après la dérobade d'Eric Ferrand concernant la sectorisation des collèges, suite au nouveau texte sur l'assouplissement des secteurs par acceptation des dérogations, il y a deux ans, le dossier a été à nouveau ouvert cette année par la Mairie de Paris.

Sous la présidence de Pascal Cherki, adjoint au Maire de Paris chargé de la Vie Scolaire et de la Réussite Éducative, la Fcpe-Paris a assisté aux réunions de territoires le plus souvent avec la participation des ULs concernées (9e-10e-18e et 19e, le 3.12.08 ; 7e-8e-16e et 17e, le 5.12.08 ; 5e-6e-13e-14e et 15e, le 9.12.08 ; 1er-2e-3e-4e-11e-12e et 20e le 12.12.08.

Sauf les 19e, 18e et 9e dont la sectorisation a sérieusement changé avec la livraison du nouveau collège Pajol (18e), les autres arrondissements n'ont pas ou très peu changé leurs secteurs.

Le 14e a cependant quelques rues qui ont été déplacées à la demande de parents d'élèves suite à une étude préalable...

L'ambition de la mairie de Paris de créer de la mixité scolaire et sociale n'a pas abouti, au contraire dans certains quartiers du 18e c'est le contraire qui s'est produit, malgré l'intervention de la Fcpe-Paris et des UL.

D'une façon générale, il est à craindre dans l'avenir, comme cela s'est un peu passé cette année que les principaux des collèges concernés imposent leurs vues pour compenser et accompagner les effets des dérogations.

La plus grande vigilance devra être à l'ordre du jour pour la nouvelle campagne 2009/2010 de sectorisation qui devrait commencer vers le mois de mai.

Parallèlement, la Fcpe-Paris continue à réclamer auprès de l'Académie la mise en place d'une commission d'affectation (en 6e) afin d'assurer une cohérence entre les décisions de sectorisation et d'affectation des élèves, ainsi que la transparence sur les dérogations.

### Affectations - résultats à la rentrée 2008

#### Collèges

Un peu plus de 13 600 élèves affectés en 6e au plus tard à la fin de la 1ère semaine de septembre.

Il y a eu 3503 demandes de dérogations pour l'entrée en 6e, soit 710 de plus qu'en 2007-08. Cette année toutes les demandes, qu'elles aient été motivées par l'un des critères de priorité nationale ou pas, étaient considérées comme recevables. La répartition des demandes selon les motifs est la suivante : 232 boursiers, 26 handicapés, 63 malades graves, 306 1ère langue, 346 CHAM, 173 section internationale, 157 bi-langues 400 rapprochement de fratrie, 29 élèves précoces, 516 proximité domicile, 170 proximité travail, et 1085 autres motifs !

1732 demandes ont été acceptées, soit 700 de plus que l'an dernier. L'Académie ne nous ayant pas transmis l'information et refusant toujours d'organiser une commission d'examen des dérogations avec les représentants des parents,

nous ne savons pas ventiler les dérogations acceptées par motif. On notera l'évolution des demandes motivées par une bourse qui passent de 12 à 232, sans doute du fait des instructions données aux directeurs d'école pour aider les familles à constituer des dossiers sans attendre l'attribution effective de la bourse.

### **Lycées professionnels**

Nous constatons une forte demande initiale (taux de pression) des élèves et de leur famille pour obtenir une affectation dans les filières professionnelles et technologiques spécifiques.

Les structures du service public de l'éducation dépendant de l'Académie de Paris étant limitées, une partie importante des élèves a recours au secteur privé.

Nous avons sollicité la création d'une carte de formation du service public de l'Education Nationale au sein de l'Académie de Paris, en conformité avec l'enjeu de cette filière.

### **Lycées généraux et technologiques**

Au final, sur les 11 165 élèves sortant de 3ème, 2017 élèves ont été affectés manuellement dans les lycées Henri IV, Louis le Grand, dans des classes à horaires aménagés ou en section européenne.

Les autres ont été affectés via la procédure informatisée qui a satisfait 83% des premiers vœux tandis qu'environ 800 dossiers n'ont pas pu être affectés sur un des vœux émis.

Les dossiers du privé et des nouveaux parisiens ont été traités ensuite (des places étaient gardées vacantes à cet effet).

### **Enquêtes à tout va**

Depuis sa mésaventure avec l'enquête sur la santé mentale initiée par la MGEN et interrompue suite à nos interventions, l'Académie a pris l'habitude de nous transmettre "pour avis" les demandes d'autorisation d'enquêtes. Celles-ci concernent généralement des projets de recherche universitaire dont une en sociologie de l'éducation tout à fait intéressante. Nous avons dû donner un avis négatif pour une enquête au nom sympathique "Les amis de Zippy" mais dont le descriptif ne permettait pas de relier l'action proposée à un travail de recherche bien que les demandeurs s'en prévalent.

Si le nombre de ces dossiers est le reflet d'une multiplication des demandes d'accréditation de recherches (ce qui pourrait être la conséquence de restrictions budgétaires) il sera alors intéressant de d'établir une sorte de « cahier des charges » ou de boîte à outil pour les traiter.

### **Accueil scolaire des enfants handicapés à Paris (Aseh)**

La Fcpe-Paris participe à différentes instances : CDAPH (commission enfants de la Maison du handicap), ancien Handiscol, Commission scolaire académique, CDOEA. En octobre 2008 la Fcpe-Paris a participé au salon des associations dédié au handicap, organisé par la ville de Paris, et est intervenue à l'occasion d'une table ronde sur la scolarisation des enfants handicapés.

La Fcpe-Paris est encore intervenue à une table ronde consacrée à la scolarisation des enfants handicapés à la mairie du 19<sup>e</sup>, à la mairie de Paris à une réunion sur la violence scolaire, à l'école des parents, à une journée nationale sur les « dys ». La Fcpe-Paris a organisé des réunions avec l'équipe de « Pas de Zéro de conduite » avec projection du film « graine de délinquants », qui est désormais à la disposition de la Fcpe-Paris. La Fcpe-Paris a participé à des réunions avec « Pas d'étiquettes pour les enfants » et s'efforce de sensibiliser les instances responsables à cet aspect particulier de la lutte contre la stigmatisation des enfants en situation de handicap. Egalement encore diverses actions de conseil pour un projet de documentaire sur la question du handicap et de l'École.

L'action de la Fcpe-Paris contre la fermeture de postes en CMPP et dans les hôpitaux a été particulièrement appréciée, de même que la lutte contre la suppression des RASED.

Au quotidien de nombreuses demandes individuelles ont été et continuent d'être traitées soit sous forme de simples renseignements, soit sous la forme d'accompagnements dans les écoles, voir chez les inspecteurs IEN. Un phénomène se développe autour des conseils de discipline, l'exclusion pour des élèves en extrême difficultés psychologiques, au nom de comportement mettant soit disant en danger les autres. Ainsi, l'assimilation de la difficulté scolaire au handicap (terrain favori de nombreuses associations tournant autour de l'École) progresse-t-elle.

La question du handicap devient le symptôme de la prise en compte du facteur humain dans l'école. L'état se décharge de plus en plus de ce devoir au profit d'associations, permettant ainsi une ouverture considérable, de l'école au lycée, aux intérêts marchands au prétexte de l'aide à la personne. Les mêmes traitements visent l'École publique. Avec le dispositif des Maisons du handicap on assiste également à un transfert de charges de l'état au département, la prise en charge des prestations les plus décisives passant des CPAM (sécurité sociale) au département sans que les intéressés, ni les prestataires dans l'ivresse de faire le bien, n'aient eu à un seul moment un débat citoyen sur une question cruciale puisqu'elle engage l'avenir de la sécurité dite sociale.

De plus en plus, le handicap est l'occasion pour des sectes, des associations adossées à des laboratoires pharmaceutiques ou à d'autres genres de sponsors, souvent en provenance du Canada, de profiter à plein de cette nouvelle législation pour envahir le champ scolaire. Nous sommes intervenus pour signifier notre désaccord sur leurs interventions sous forme d'actions dites éducatives ou sous forme d'enquêtes à l'École.

### **Voyages scolaires**

Question toujours récurrente et non réglée dans une majorité d'établissements, qui inventent des « solutions » plus ou moins bâtarde pour appliquer un texte, inapplicable dans un grand nombre de cas, qui prévoit que le coût du voyage des accompagnateurs doit être pris sur le budget des établissements. Cet épisode, non clos, a eu au moins le mérite d'ouvrir le débat. Des groupes de travail parents-enseignants voient le jour, parfois un travail constructif est mené. Une nouvelle

astuce est apparue : l'affectation au financement des voyages des accompagnateurs des revenus des loyers que perçoivent les établissements qui louent des appartements.

### **Poids des cartables**

Alors que le ministre organise le concours du cartable le plus léger, que l'académie ne donne pas d'impulsion particulière sur ce thème, la Ville de Paris cherche des collègues volontaires pour expérimenter des solutions (espace numérique de travail, double jeu de livres...).

### **Restauration scolaire**

Les collectivités territoriales sont devenues responsables de la restauration (organisation, exploitation, gestion, tarification), le Département pour les collèges, la Région pour les lycées, dans le cadre de la loi de décentralisation de 2004. Elles décident notamment, chaque année, des évolutions des tarifs de restauration qui doivent être présentés aux conseils d'administration des EPLE.

La FCPE Paris a rencontré 2 fois la Ville de Paris sur le sujet de l'harmonisation des tarifs des 20 caisses des écoles parisiennes. Un engagement, a été pris par Bertrand Delanoë sur ce dossier complexe lors du conseil de Paris de rentrée pour une harmonisation des tarifs de restauration servis par les caisses des écoles (8 à 10 tarifs partout dès la rentrée 2009 puis des tarifs identiques dans chaque arrondissement (même grille pour les mêmes quotients familiaux). Un état des lieux sur la disparité des moyens et tarifs dans les collèges est en cours et sera prochainement publié, et la FCPE-Paris suit les initiatives de la région quant à la mise en place du tarif unique de restauration dans les lycées d'Île-de-France.

La Fcpe-Paris et la Fcpe-Idf continuent d'intervenir pour obtenir une harmonisation des tarifs dans un sens social et progressif en fonction des revenus et pour que les familles ne payent que ce qu'il y a dans l'assiette.

Une commission Restauration s'est tenue fin 2008. 26 participants, parents d'élèves de la maternelle au lycée et représentants la majorité des arrondissements, sont venus débattre des nombreuses préoccupations sur la restauration (les tarifs, la qualité, le bio, les quantités, l'organisation du service, l'encadrement des élèves, les menus, la communication, les disparités entre arrondissements). Une mailing liste a été créée à l'issue de cette rencontre et chaque semaine des échanges et rapports sont diffusés, une synthèse des préoccupations est prévue avec la Ville de Paris sur l'avancée de ce dossier : la commission devrait se réunir à nouveau avant la fin de l'année scolaire.

### **Périscolaire**

La FCPE-aris a rencontré la Ville de Paris en mai et en septembre sur les questions périscolaires, en particulier sur le besoin de formation et de professionnalisation des animateurs encadrant les élèves, à la fois pendant la pause méridienne et sur les temps d'étude et de goûters récréatifs. Nous suivons l'avancé du dossier, une commission s'est réunie en juin 2008.

La FCPE-Paris a sollicité la Ville de Paris pour la mise en place d'un accueil tôt le matin dans les écoles publiques parisiennes. Ce sujet a retenu l'attention de la Ville, Bertrand Delanoë a annoncé réfléchir à sa mise en place, en démarrant par quelques projets pilotes. Nous suivons ce projet de démarrage dans la capitale.

### **Équipement informatique des écoles élémentaires**

La Fcpe-Paris a interpellé la Ville de Paris quant à la sous-dotation en ordinateurs en réseaux. Plus de 20% de nos écoles élémentaires n'ont qu'un ordinateur de fond de classe, alors que les autres ont des salles informatiques, les élèves de CM2 passant le B2I sont lésés par cette injustice. La mairie centrale nous a annoncé renouveler et doter l'ensemble du parc élémentaire entre 2008 et 2012 ; nous avons fait part de notre regret et tenté d'obtenir des solutions palliatives, mutualisation des moyens, bus informatique, portables, semaine informatique. Un bilan de la situation sera à nouveau fait avant la fin de l'année.

### **Fermeture précoce des établissements pour cause d'examens**

Le ministère a lancé une action en faveur de la reconquête du 3<sup>ème</sup> trimestre dans le secondaire par le recul des dates d'examen et des conseils de classe de 3<sup>e</sup> trimestre, notamment pour les élèves de 3<sup>e</sup>. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

### **Réseau Éducation sans frontières (Resf)**

Conseils locaux et adhérents FCPE restent très impliqués dans les actions RESF. Le secrétariat du CDPE continue à communiquer, à la demande, des coordonnées de contacts FCPE pour la constitution de comités RESF dans les écoles et établissement qui n'en sont pas encore pourvus. La diffusion des appels à des rassemblements parisiens et la mise en ligne, à la demande des conseils locaux FCPE, de pétitions sur le site collectif s'est également poursuivie.

## **L'INFORMATION**

### **Bilan du plan de formation**

Le plan de formation, dont les séances sont annoncées dans le mail hebdo et dans Fip (ainsi que dans le dossier de rentrée des conseils locaux) et dont les séances sont ouvertes à tous les adhérents à jour de leur cotisation, est en place pour la 7<sup>e</sup> année consécutive.

Le défi de chaque séance de formation est à la fois de redonner les valeurs fondamentales de la FCPE qui doivent guider les actions des adhérents, de transmettre les informations techniques nécessaires à des interventions pertinentes et efficaces dans l'école et de favoriser les échanges d'expériences de terrain entre les participants. Le tout en 2 heures et si possible dans une ambiance conviviale.

Onze séances ont eu lieu depuis le dernier congrès. Au total, ce sont 140 personnes (entre avril 2008 et janvier 2009) qui ont profité de ce temps d'enrichissement pour la vie associative des conseils locaux animé par des administrateurs du Cdpe ou des « intervenants spécialistes » (DHG par un proviseur, Budget des Eple par un gestionnaire et orientation par l'Onisep).

Les évaluations remises à la fin de chaque séance sont très positives bien que les adhérents qui découvrent les locaux de la rue d'Astorg à cette occasion s'étonnent de leur vétusté. La participation croissante aux sessions de formation démontre le besoin d'échanges et de contacts des parents qui s'engagent et qui prennent des responsabilités dans les conseils locaux. La disponibilité de l'information sur Internet, notamment sur le site de la Fcpe-Paris permet une autoformation des adhérents totalement complémentaire.

### **Fip**

Quatre numéros de Fip (du n° 68 au n°71) ont été publiés depuis le congrès de mars 2008. Une méthode de travail plus participative entre les administrateurs avec un logiciel classique de bureautique et le recours aux responsables des UL pour rédiger des comptes rendus permettent de retrouver un rythme de parution « tous les 2 conseils d'administrations » au détriment de l'homogénéité rédactionnelle et de la forme plus professionnelle que permettait l'usage antérieur du logiciel de PAO.

### **Liaisons laïques**

Suite à un appel d'offre le Conseil d'Administration a choisi « La fabrique créative » pour assurer le secrétariat de rédaction et le montage de Liaisons Laïques. Le choix des thèmes des articles reste assuré par le comité de rédaction issu du CA. La rédaction des articles est assurée principalement par les administrateurs et quelques auteurs occasionnels. Les échéances sont difficiles à tenir, le rythme de parution est tombé à 4 n°s par an. Un numéro exceptionnel « anniversaire » (les 40 ans de Liaisons laïques) est en préparation.

## **Communiqués de presse**

Une vingtaine de communiqués de presse cette année. Pour annoncer et soutenir des actions, pour protester contre les mesures de restriction prise contre l'école à Paris et l'attitude de l'académie mais aussi pour soutenir les lycéens ou les personnels menacés de sanction. Face aux moyens démesurés déployés par le ministère de l'éducation pour sa communication, nous avons affirmé notre liberté de ton et trouvé un écho dans les médias (presse, TV, radio et Internet).

### **Communication interne (électronique) et listes de diffusion**

Dans la continuité des années précédentes, la communication électronique de la Fcpe-Paris est restée structurée autour d'un message hebdomadaire adressé aux membres de bureaux de conseils locaux (Fcpe Info Hebdo) et de messages ponctuels (Fcpe Flash Info) adressés aux membres de bureaux 1er ou 2nd degré suivant les sujets, voire, plus ponctuellement, directement aux adhérents pour certains enjeux majeurs ou pour leur rappeler l'existence de notre site. En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été régulièrement rappelé que la communication aux adhérents est du ressort des conseils locaux. C'est aux bureaux des conseils locaux qu'il appartient d'organiser la rediffusion des informations qu'ils reçoivent à leurs adhérents. Tous les adhérents ont par ailleurs accès, via la boîte à outils du site de la Fcpe-Paris, à tous les messages hebdomadaires (Fcpe Info Hebdo) qui y sont mis en ligne dès leur envoi par mail.

Les listes de diffusion thématiques sont tombées en désuétude ; la liste « cantine » a fait l'objet d'une tentative de relance.

Les listes de diffusion créées en 2005 pour les unions locales qui en ont fait la demande ont continué à fonctionner (activement pour 9 d'entre elles). Ces listes, constituées des membres des bureaux des conseils locaux par arrondissement, sont destinées à aider les unions locales à transmettre les informations locales complémentaires des messages de la Fcpe-Paris.

### **Site de la Fcpe Paris**

Le site de la Fcpe-Paris a conservé sa structure établie en 2004 et a été régulièrement mis à jour par l'administrateur qui en a la charge ainsi que par le secrétariat du Cdpe.

L'appropriation par les administrateurs des différentes pages associées aux dossiers dont ils ont la charge reste un axe à renforcer.

La boîte à outils a été régulièrement alimentée de nombreux documents de référence, des documents de travail transmis par la Ville et l'Académie ou notre fédération nationale ainsi que des messages hebdomadaires (FIH) et de la version électronique FIP.

### **Site collectif des conseils locaux**

Avec le concours d'une « junior entreprise » le site collectif développé sous Spip a pu être complètement rénové. Il propose désormais à chaque conseil local la possibilité d'ouvrir un véritable « mini site » sous la forme d'une rubrique

du site principal. Des fonctionnalités de protection par mot de passe et d'alimentation automatique d'une rubrique « derniers articles » existent. Entre rubrique « mini site » et rubrique de lien vers des sites externes le site collectif est désormais la "porte d'accès" des 106 sites (connus) développés par les conseils locaux et les unions locales.

Cette rénovation a été l'occasion de remettre de l'ordre dans les deux domaines d'hébergement du Cdpe [www.fcpe75.org](http://www.fcpe75.org) pour le site principal et [www.cpe75.org](http://www.cpe75.org) pour le site collectif.

En raison de la facilité de mise à jour par des contributeurs multiples, le site collectif à également été utilisé par le Cdpe pour l'affichage de son agenda et pour différents sujets d'actualités tels que « base élève » et comme relais des mobilisations dans les écoles et établissement : occupations, « nuit des écoles », réunion d'information sur les réformes Darcos,... Début 2009, un « compteur des journées perdues » pour cause de non remplacement a été mis en place. Une rubrique à l'usage interne des administrateurs a également été créée.

Le site collectif sert par ailleurs, grâce aux fonctionnalités de signatures en ligne de SPIP, à héberger les pétitions proposées par les conseils locaux (principalement concernant des élèves ou des parents d'élèves sans papiers) et par le RESF. Depuis la mise en place de ces pétitions, ce sont plus de plus de 50 000 signatures qui ont pu être collectées pour 440 pétitions. L'activité dans ce domaine s'est toutefois ralentie au profit des pétitions mises en ligne sur le site RESF, le site collectif servant plutôt de relais vers le site RESF.

#### La fréquentation du site

(site CDPE + site collectif)

	nb de visiteurs	moyenne mensuelle
2003	62 000	5 200
2004	105 000	8 700
2005	153 000	12 800
2006	262 000	21 900
2007	314 700	26 225
2008	270 000	22 600

Léger tassement de la fréquentation en raison de la baisse de l'activité pétition. Avec une moyenne de près de 800 visiteurs par jour le site reste un vecteur incontournable de la communication du Cdpe vers les parents d'élèves et les acteurs de l'éducation.

#### Blogs

L'ouverture d'un blog ([fcpe75.hautetfort.com/](http://fcpe75.hautetfort.com/)) afin de favoriser les échanges entre adhérents n'a pas rencontré le succès escompté ; avec 70 commentaires portés sur les 21 articles proposés la participation a été relativement faible.

#### Dossier de rentrée

La possibilité d'adhésion individuelle et la nécessité de cotiser la part locale pour pouvoir être membre actif d'un 2<sup>ème</sup> conseil local ont été clarifiées sur le bulletin d'adhésion. La communication tardive des dates des élections des représentants des parents par le ministère n'a pas permis de mettre les documents relatifs aux élections dans les enveloppes remises aux conseils locaux en juin ou en septembre.

Le nombre de conseils locaux qui ne sont pas venus chercher le matériel de rentrée a retrouvé son niveau d'il y a 2 ans soit 30.

## **LA PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES**

### **Conseil départemental de l'éducation nationale**

5 CDEN ont eu lieu cette année. Ces réunions ont été l'occasion de rassemblements de parents, d'élus et d'enseignants. De nombreuses délégations ont été reçues, témoignant de la très grande inquiétude sur le devenir de l'école publique. Car, outre les traditionnelles ouvertures et fermetures de classes, l'Académie a, dès qu'elle le pouvait, supprimé tous les moyens pour aider les enfants en difficulté : poste de soutien lecture, postes RASED, poste de brigade de remplacement ...

Le Cden est le lieu où la Fcpe peut exprimer son point de vue sur la politique académique et relayer les exigences des parents (voir les comptes rendus dans FIP)

En juin 2008 : en plus des ouvertures et fermetures de classes « classiques », le rectorat, sous prétexte de la création de l'aide personnalisée, a supprimé des postes de « soutien lecture » pour les élèves les plus en difficulté. La brigade de remplacement fait aussi les frais de ce CDEN, 9 postes sont supprimés.

En juillet 2008 : il a eu pour but de préparer la rentrée du fait de la nouvelle organisation du temps scolaire découlant de la réforme Darcos. La Fcpe-Paris, les syndicats enseignants et la ville, ont boycotté cette réunion.

En novembre 2008 : Cden sur le bilan de la rentrée demandé par la Ville. Malgré l'augmentation du nombre d'élèves, nous n'obtiendrons pas de moyens supplémentaires.

En janvier 2009 : Cden sur la sectorisation des collèges suite notamment à l'ouverture d'un nouvel établissement dans le 18<sup>e</sup> (Pajol). Peu d'arrondissements sont concernés, mais RDV est pris l'an prochain pour reprendre le dossier sectorisation avec les autres arrondissements.

En février 2009 : les mesures annoncées par l'académie sont à la hauteur de nos inquiétudes ! 89 postes supprimés dont 72 postes RASED. Après une déclaration commune, la FCPE, les syndicats et les élus ont quitté la séance afin de manifester leur refus de la politique actuelle. Les parents FCPE et syndicats occuperont toute la journée le rectorat afin d'obtenir le retrait de ces mesures. Malgré les engagements de Messieurs Soussan et Rosselet, le maintien de 36 postes RASED sera financé par la suppression de 26 postes de remplacement !

### **Projet passion, lycéens en action**

Initiée par le Conseil régional d'Ile-de-France en 1995, l'opération **Projet passion, lycéens en action** a pour objectif d'aider des lycéens franciliens à réaliser le projet social, scientifique ou culturel dont ils rêvent. Un soutien financier leur est directement versé, mais son attribution répond à un certain nombre de critères, au premier rang desquels figurent l'enthousiasme et la motivation des porteurs de projets.

La constitution du dossier requiert une certaine méticulosité, mais un dispositif très complet d'accompagnement est proposé au lycéen à chaque étape, dont la moindre n'est pas la défense finale du projet devant le comité régional de validation qui auditionne tous les projets présélectionnés. Le comité de validation comprend en outre quatorze élus de toutes tendances politiques appartenant à la commission lycées du conseil régional, trois chefs d'établissement, des représentants des recteurs, des représentants des fédérations de parents d'élèves (dont la Fcpe-Paris), un représentant de la direction régionale de la jeunesse et des sports et un représentant du monde de l'entreprise. Présidé par la vice-présidente du conseil régional chargée des lycées et des politiques éducatives, il se répartit deux fois par an en trois sous-commissions pour auditionner la quarantaine de projets retenus par le comité de présélection, sur une soixantaine de projets déposés.

Les quelque 380 projets financés depuis 1995 sont de nature très diverse. Ils ont concerné environ 2500 lycéens, à titre individuel ou en groupes constitués, provenant d'à peu près 200 établissements, publics ou privés, soit le tiers des lycées franciliens.

### **Lycéens et apprentis au cinéma**

Mis en place par la Région Île-de-France, le dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma**, en partenariat avec le Centre National de la Cinématographie, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Éducation Nationale et le réseau de salles de cinéma d'art et d'essai, permet aux lycéens et apprentis de découvrir ou de redécouvrir des grands classiques, des films d'auteurs, et de se familiariser avec un cinéma qui privilégie la diversité culturelle. Le dispositif s'adresse à tous les élèves des lycées, publics et privés sous contrat d'association, d'enseignement général et technologique, professionnel, agricole (BTS inclus), et de niveaux 3, 4 et 5 des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) d'Île-de-France. Les dates limite d'inscription sont courant septembre. Lycéens et apprentis au cinéma ne cesse de progresser : pour l'année scolaire 2007-08, le dispositif a proposé aux lycéens et apprentis quatre films issus de la liste nationale : L'Aurore de F.W. Murnau, Pickpocket de Robert Bresson, Bled Number One de RabahAmeur-Zaïmeche, TheHost de Bong Joon-Ho, et un film régional : « Cœurs » de Alain Resnais, un film d'un cinéaste majeur dont la Région Île-de-France avait aidé la production. Comme chaque année la Fcpe-Paris a participé au comité de pilotage de l'opération régionale Lycéens et Apprentis au cinéma en Île-de-France vendredi 13 février 2009 au Conseil Régional d'Île-de-France et a exprimé sa satisfaction envers ce dispositif.

### **Union Nationale du sport Scolaire**

Investie d'une mission de service public à finalité éducative et sociale, l'UNSS contribue à aider chaque élève à élaborer son projet personnel, à lui permettre de vivre en harmonie avec l'école et de s'insérer dans le tissu social de la cité. Le sport scolaire privilégie l'engagement collectif. C'est aussi un outil privilégié d'apprentissage de la liberté entendue au sens social. Il donne aux élèves "le pouvoir d'agir" selon leur propre

détermination, dans la limite de règles définies. La liberté ainsi vécue contribue à l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanisme. Le Sport scolaire donne à tous les élèves les mêmes droits et les mêmes devoirs ainsi que la possibilité de s'exercer au respect de la règle, de l'adversaire et de l'arbitre. L'UNSS contribue de façon irremplaçable à l'égalité des chances, à l'intégration, et à l'exercice de la solidarité. La Fcpe-Paris soutient l'action de l'UNSS et se félicite de participer chaque année comme partenaire à ses réunions.

### **Centre régional de documentation pédagogique (Crdp)**

La Fcpe-Paris participe régulièrement au conseil d'administration de cette antenne régionale du Cndp.

### **Formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercer**

La FCPE Paris est représentée (Patrice CRAMPON) dans la commission nommée « formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercer ».

Cette formation est présidée par le Directeur départemental de la jeunesse et Sport et y participent (niveau départemental) :

- des Inspecteurs JS,
- des représentants de diverses associations d'éducation populaire (FRANCAS, CEMEA, Ligue de l'enseignement,...),
- des représentants d'institutions (éducation nationale IAEPS, police, centre d'actions sociales,...) et
- des représentants de parents d'élèves (FCPE)

Cette formation est réunie pour émettre un avis sur les mesures à prendre lorsque des adultes, ayant des compétences délivrées par la J&S (ex BAFA, BAFD,...) ont eu des manquements ou attitudes graves envers les mineurs qu'ils avaient en charge, induisant la suspension définitive ou provisoire de leur activité. Ces mesures peuvent être sursitaires ou immédiates. Elles ne se substituent pas à d'éventuelles poursuites judiciaires qui pourraient être menées parallèlement ; la formation ne statue que sur l'exercice de la fonction. Il sera du ressort du préfet de suivre ou non les avis de la formation.

Tous les dossiers examinés par la formation sont d'abord instruits par des inspecteurs jeunesse et sport qui apportent à celle-ci tous les éléments lui permettant de se forger une opinion. Avant d'émettre un avis qui peut être lourd de conséquences, la formation auditionne les protagonistes (intéressés, témoins, autres) lorsqu'ils se présentent. Parfois l'instruction d'une affaire est longue car les adresses sont difficiles à trouver (déménagements, fausses adresses, ...)

En 2008, 86 dossiers enregistrés

45 clos

36 en cours : entretiens, recherche d'adresses

2 mesures d'interdiction d'exercer d'urgence

2 dossiers présentés à la formation ...

6 dossiers ont été transmis par le ministère J&S,

15 dossiers ont été transmis par les directions départementales,

2 dossiers ont été transmis par les organisateurs,

1 dossier a été transmis spontanément,

14 dossiers ont été transmis par les parents,

11 dossiers concernent un séjour linguistique dont 9 avec le même organisateur (sic !); 26 dossiers concernent des séjours de vacances et 1 concerne un séjour de loisir

En 2008, la formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercer s'est réunie 2 fois à la direction départementale Jeunesse et Sport.

### **Commission académique d'appel en matière disciplinaire (Caamd)**

Le bilan de la commission n'a pas été communiqué à ses membres par l'académie. On aurait voulu connaître, par exemple, le nombre d'appels par rapport au nombre de conseils de discipline tenus, la provenance - proportion collège/lycée, le pourcentage d'avis contredisant la décision de la première instance voire le nombre d'avis non suivis par le recteur.

La commission émet un avis notamment au regard d'éventuels vices de formes lors de la tenue des conseils de discipline ou sur des éléments nouveaux produits par les familles devant la commission. Les élèves viennent de tous les niveaux du collège et du lycée. Le plus souvent, les collégiens connaissent des problèmes de discipline et de comportement et les lycéens sont renvoyés pour absentéisme. Comme pour les commissions d'appel en matière d'orientation, force est de constater que la pertinence des dossiers n'est pas toujours au rendez-vous.

Les statistiques sur le nombre de conseils de discipline tenus et d'exclusions définitives prononcées en 2007-08 n'ont pas été transmises par l'académie. La situation se serait-elle dégradée ?

### **Commissions d'appel 2nd degré**

(tableau de synthèse en dernière page)

Bien que le fonctionnement des commissions s'améliore d'année en année, les axes d'amélioration restent à peu près les mêmes que les années précédentes.

Moins d'établissements étaient concernés cette année. Plus aucun établissement privé ne relève de ces commissions (jugement du tribunal administratif de l'été 2007).

L'ambiance des commissions est plutôt conviviale, sérieuse et à l'écoute. Les présidents et leurs assesseurs font beaucoup pour cette ambiance. Il y a quand même quelques commissions (1 ou 2 par niveau) désagréables entre les membres de la commission (représentants des enseignants ne supportant pas que les parents ne soient pas d'accord avec eux) voire avec les familles reçues.

Le nombre d'appels est à peu près stable. Tous niveaux confondus, comme tous les ans se sont les niveaux avec orientation où il y en a le plus (3ème

et 2<sup>nd</sup>e). Encore trop souvent se sont les CPE voire les profs principaux qui reçoivent ces familles en désaccord avec la proposition du conseil de classe. Le dialogue entre les familles et les chefs d'établissement sur l'orientation, tel que prévu dans les textes, n'est pas effectif partout.

Si la majorité des chefs d'établissements font leur travail correctement, nous déplorons encore trop de dossiers mal constitués par les chefs d'établissements (pas de bulletins, profs principaux absents ou présence d'un prof qui n'a pas l'élève dans sa classe,...). Ces manquements doivent profiter aux familles, ce qui n'est pas toujours le cas.

Des établissements demandent encore à la commission de se substituer à eux pour prendre une décision qui relève du conseil de classe et au final au chef d'établissement. Dans ces cas il n'est pas toujours possible de donner gain de cause aux familles, ce qui serait normal. L'intérêt de l'élève doit être toujours affirmé.

Il est regrettable que les professeurs rapporteurs présentent encore l'orientation ou le redoublement comme une sanction et non comme un choix pédagogique compris et partagé par le jeune et sa famille. Souvent les établissements les plus exigeants sont ceux qui ont le plus de dossiers d'appel. La hiérarchie des lycées n'existe pas seulement au moment des affectations en 2<sup>nd</sup>e mais aussi en fin de seconde avec des orientations imposées et non discutées et pas toujours justifiées quand le redoublement est possible et qu'il n'est pas proposé (limiter le nombre de redoublement ou se séparer de certains élèves par l'orientation ?).

Certains présidents de commissions ont choisi d'examiner les dossiers en une seule journée. Cette pratique, lourde et fatigante, peut nuire à la sérénité et à l'équité de l'examen des dossiers.

### **Commission d'appel 1<sup>er</sup> degré**

Cette commission traite des recours pour le passage de cycle et de classe à l'école primaire. Vers la fin du 2<sup>e</sup> trimestre, les propositions du conseil des maîtres pour le passage ou le maintien dans le cycle ou la classe (en clair le redoublement) sont transmises aux parents, l'absence de réponse dans les 15 jours valant acceptation. Le conseil des maîtres arrête alors sa décision. Si les parents contestent la décision, ils peuvent former un recours, examiné par la commission départementale d'appel. Présidée par l'inspecteur d'Académie chargé du 1<sup>er</sup> degré, elle comprend un inspecteur de circonscription, deux directeurs d'école, deux professeurs des écoles, un psychologue scolaire, un médecin de l'éducation nationale, un principal de collège, un professeur du second degré enseignant en collège, des représentants des parents d'élèves. Les parents peuvent transmettre à la commission tous documents susceptibles de faire connaître leurs arguments et sont invités à s'y exprimer. Cette année, la Fcpe-Paris a obtenu que dix de ses représentants y participent : la place et les droits des représentants des parents sont toujours à gagner à l'Éducation nationale !

## **LES INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES**

### **Syndicats**

A l'occasion des actions contre les multiples réformes Darcos, nous avons repris l'initiative des contacts avec les syndicats des enseignants et des personnels de la Ville de Paris. Des réunions unitaires se sont tenues rue d'Astorg dès la rentrée 2008. Elles ont abouti à l'action commune contre les modalités de mise en œuvre de l'« aide personnalisée » et le nouveau règlement intérieur, et pour la défense des Rased. Un vœu a été adopté en ce sens par près de 220 conseils d'école et au CDEN de bilan de rentrée du 18 novembre.

Les déclarations unitaires FCPE-Syndicats et associations au CDEN (18 novembre, 12 février) sont portées par la délégation de la FCPE. C'est une forme de reconnaissance de notre implication et de la place des parents dans les mobilisations en cours. Cette démarche active s'est également traduite dans un appel à un rassemblement parents - enseignants contre les suppressions de postes (Rased, CAPP, hôpitaux de la carte scolaire 2009, ...) lors du CDEN « carte scolaire 2009 ». Après une déclaration préalable commune et la non-réponse de l'académie, les délégations ont quitté le CDEN puis ensemble occupé le bureau de l'inspecteur d'académie pour demander audience au ministère et réclamer la restitution des 89 postes supprimés. Nous poursuivons, après le recul partiel de l'académie, avec un appel commun à un rassemblement le 18 mars au ministère pour appuyer la délégation.

Nous avons également quelques contacts avec l'UNL et leur avons apporté un soutien à l'impression de leur tract de rentrée. Une rencontre a eu lieu, à notre demande, avec le SNPDEN (affectation, réforme du lycée, communication des adresses des parents,...).

### **Ville de Paris**

Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe aux affaires scolaires au printemps 2008, la volonté politique de régulariser la situation de la FCPE quant à la mise à disposition du local d'Astorg - que nous occupons depuis plus de 50 ans - s'est renforcée et le processus s'est accéléré. Une proposition de convention d'occupation précaire nous a été transmise pour un loyer annuel de 30 000€, compensé par une subvention d'un même montant. Il subsiste des points de discussion sur le contenu de cette convention, en particulier sur la responsabilité des travaux de mise en conformité par rapport aux normes d'hygiène et sécurité qui, à notre avis, incombe au bailleur et non à l'occupant.

La régularisation de notre situation locative s'accompagne de la réalisation de travaux de rénovation (cuisine, sanitaires, peinture,... ) qui sont aussi à préciser. La subvention de fonctionnement ordinaire est restée stable en 2008, l'espoir d'une réévaluation demeure.

Nous souhaitons poursuivre des échanges constructifs avec Colombe Brossel qui succède à Pascal Cherki à partir de mars 2009 au poste d'adjoint au Maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative.

## OCCE

La charge de travail de l'année n'a pas permis de reprendre le projet de charte de la coopération établi par l'Office Central de la Coopération scolaire à l'École (Occe) et de renouer les contacts destinés à favoriser une plus grande implication des élèves et des parents dans le fonctionnement des caisses coopératives. Le lien a toutefois été maintenu par la participation d'un administrateur à l'assemblée générale de l'Occe.

### Mae-RP

La Mae-RP (Mutuelle Accident Elèves de la Région Parisienne) n'assure plus, pour des raisons budgétaires, la distribution des bulletins d'adhésion de la Fcpe-Paris dans les établissements où il n'existe pas de Conseil Local.

Nous avons sollicité de la M.A.E. – R.P., sans suite à ce jour, pour :

- l'organisation d'actions communes au sein des établissements liées, notamment, à la prévention des comportements d'addiction,
- l'élaboration d'une assurance spécifique pour les élèves des lycées professionnels (stages, trousseaux...).

La Mae-RP a augmenté le nombre de ses encarts publicitaires dans « Liaisons laïques ».

## LE FONCTIONNEMENT INTERNE

### Le quotidien

Le secrétariat traite une bonne cinquantaine de mails par jour (hors spams). Soit en y répondant directement (questions de trésoriers, demandes de mot de passe, etc.), soit en les transmettant aux administrateurs chargés du sujet. La réponse à ces demandes - un remplacement non assuré, une affectation contestée, un conflit avec un enseignant ou un directeur... - constitue une grosse part du travail quotidien des administrateurs, bénévoles faut-il le rappeler. Ces questions, ces demandes d'intervention sont le plus souvent pertinentes, mais pas toujours : jeter de temps en temps un œil sur le site et participer aux formations permettrait au conseil d'administration d'être plus efficace...

Durant les mois de janvier et février, le secrétariat passe l'essentiel de son temps à « faire remonter » les bureaux et les adhésions des conseils locaux, soit que ceux-ci se rendent compte à l'occasion du changement de millésime des listes de diffusion d'une interruption de la réception des messages hebdomadaires, soit que des adhérents s'étonnent de ne pas recevoir les journaux auxquels ils sont abonnés, soit enfin que face au silence de certains CL le secrétariat relance directement.

En respect de notre fonctionnement fédéral nous avons renvoyé plusieurs demandes de parents qui voulaient adhérer « à la FCPE » vers le conseil local de leur école, à défaut nous les incitons à en constituer un.

18 conseils locaux ont été créés ou re-crés cette année et 12 ont disparu.

### Statuts

Le conseil d'administration du CDPE a proposé une modification des statuts portant sur les points suivants :

- création d'un statut de membres honoraires et bienfaiteurs
- reformulation de l'absence de possibilité de vote par procuration
- **modification** de l'objet social du CDPE « l'association a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux de l'enseignement public et de ses élèves, **ainsi que ses intérêts et moyens pédagogiques**, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur.
- réduction du nombre d'administrateurs du CDPE de 24 à 21.

Il n'a été suivi par le congrès extraordinaire réuni le 23 mai 2008, que sur les deux derniers points qui sont désormais intégrés dans nos statuts.

Les différentes questions qui se posent régulièrement (adhésion familiale versus adhésion individuelle, droit de vote, situation des couples homo parentaux, adhésions multiples à des fédérations ou association « concurrentes », règles de constitution des listes de candidats aux élections ou des listes de délégués en conseil de classe, interventions dans l'enseignement supérieur...) montrent qu'un travail important reste à faire dans la mise à jour de nos statuts que ce

soit un niveau départemental ou au niveau national de notre fédération pour en accroître la lisibilité.

### **Cotisations réduites**

La Fcpe-Paris a maintenu la procédure initiée l'an dernier de demande de cotisation réduite pour que des familles en difficulté financière puissent adhérer pour un an à moindre coût à notre association.

### **Vie associative**

#### **Unions locales**

Après une tentative infructueuse l'année dernière la Fcpe-Paris a pu cette année aider à la reconstitution de l'Union Locale du 9e grâce à l'organisation d'une réunion des écoles et établissement de l'arrondissement avec la participation de plusieurs administrateurs. Un nouveau bureau a été élu et l'UL 9 a pu reprendre une activité régulière comme toutes les ULs.

Cette activité est variable en fonction des disponibilités locales. Les plus actives ont pu, outre leur fonctionnement régulier, organiser différentes manifestations telles que des forums des collèves et on pu jouer un rôle fédérateur entre les écoles mobilisées contre les réformes Darcos par la proposition d'actions, de point de rendez vous pour les manifestations ou l'organisation de réunions d'information avec les mairies d'arrondissement.

Seules 5 unions locales ont demandé et bénéficié de la subvention de fonctionnement qu'elles peuvent obtenir auprès du CDPE. Aucune demande de subvention exceptionnelle n'a été enregistrée depuis le dernier congrès. Manque d'information ou absence de besoins financiers, cette situation pose question et doit être l'occasion pour la Fcpe-Paris d'organiser une réflexion sur l'utilisation de la part de cotisation (un euro) normalement destinée aux activités des unions locales

**Deux conseils d'administration élargis** aux unions locales se sont réunis entre les congrès de 2008 et 2009. Le premier a été l'occasion d'une rencontre avec Pascal Cherki et son cabinet venus rue d'Astorg. Le second a porté sur la mise en place de la semaine de 4 jours et de l'aide personnalisée. Les unions locales ont également été associées à l'établissement de liste des établissements sans conseils locaux pour la diffusion de notre matériel de rentrée 2008 sans l'aide de la Mae. Les UL ont également contribué à la livraison des bulletins d'adhésion FCPE dans ces écoles et lycées sans CL.

#### **Répertoire des conseils locaux**

L'annuaire des conseils locaux (liste des membres des bureaux de conseils locaux) a été fourni à chaque union locale avec son dossier de rentrée en novembre 2008 puis en janvier 2009 après mise à jour avec les remontées de bureaux de conseil locaux.

#### **Lycées professionnels**

Quelques administrateurs ont participé aux réunions de rentrée dans des lycées professionnels sans Conseil Local F.C.P.E. au mois de septembre 2008 pour favoriser la création d'un Conseil Local dans ces établissements.

La complexité, le manque de disponibilité des parents ou l'éloignement du domicile handicapent fortement l'implication des familles dans la vie du lycée professionnel de leur enfant, souvent majeur.

Deux Conseils Locaux ont été créés à la suite de ces assemblées générales et quelques adhérents isolés nous ont rejoints.

De nouveaux contacts avec les lycées professionnels ont aussi eu lieu dans le cadre de RESF; certains de ces établissements accueillant un nombre considérable de jeunes sans papiers, souvent majeurs, compte tenu de leur arrivée tardive dans le système scolaire français.

#### **Comité régional FCPE Île-de-France et CESR**

La Fcpe-Paris a assuré la coordination du comité régional, pendant 2 ans, jusqu'en septembre 2008. Le relais a été pris par le CDPE 77. Le comité régional se réunit environ une fois par mois au siège soit de la Fcpe-Paris, soit du CDPE 77.

Une délégation de la FCPE Île-de-France a rencontré en novembre 2008 Mme Gourevitch, vice-présidente chargée des lycées et de la politique éducative, pour aborder le sujet de la subvention de fonctionnement de la région à la FCPE idf et quelques questions liées à la politique régionale (gratuité, demi-pension, transport,....).

Le dossier de la subvention de la région n'a pas progressé depuis un an. La région affiche un accord de principe pour une reconnaissance du rôle des fédérations de parents d'élèves mais n'a toujours pas apporté de réponse concrète sur le niveau de l'aide financière et sur ses modalités. Le comité régional a donc sollicité le président du conseil régional, Jean Paul Huchon, lui-même.

Le comité régional a participé activement aux manifestations contre les réformes Darcos depuis celles du mois de mai 2008 jusqu'au 17 et 29 janvier 2009 en passant par celles de l'automne. Des milliers de parents se sont mobilisés lors de ces manifestations, leur place a été très remarquée. Parfois même en tête de manifestation traduisant la place des parents, représentants des usagers dans les mobilisations contre les réformes Darcos et pour une autre politique, une autre ambition, un autre budget pour l'éducation.

La délégation de la FCPE (5 représentants dont un de la Fcpe-Paris) au CIAEN intervient régulièrement sur les questions de dotation de fonctionnement (budget lycées), de politique éducative (demi-pension, gratuité,..) de la compétence de la Région, et sur celles des moyens (DHG) et des structures pédagogiques, de la carte des formations de la compétence des académies.

Les 2 représentants au CESR participent régulièrement aux travaux des commissions et aux séances plénières (environ 5 demi-journées par mois). Ils ont notamment apporté leur contribution aux 2 rapports et avis sur l'accueil du tourisme en idf et la gouvernance régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie.

Un représentant de la Fcpe-Paris participe également aux travaux de la région sur la définition du schéma des métiers du tourisme en

IDF, déclinaison du schéma régional de la formation 2007-2013 dans ce secteur.

Les actes du colloque Handicap de janvier 2008 sont (enfin) rédigés et montés.

### Fédération nationale

La Fcpe-Paris participe activement à la vie de la fédération : congrès national, réunions nationales des présidents, réunions thématiques (information sur les métiers et l'orientation vers l'enseignement professionnel, handicap, ...), contribution à l'élaboration de l'intervention de la fédération dans le domaine de l'enseignement professionnel (dossier de l'audition au Sénat), participation à la réécriture collective du projet éducatif (2 séances de travail à Astorg et à l'occasion des journées des présidents), participation au groupe de travail sur le fonctionnement et le rôle des comités régionaux, information régulière sur nos actions et initiatives (exemple : action contre les évaluations de CM2).

La Fcpe-Paris a représenté la fédération au congrès national de l'UNL. Parfois, elle relaie auprès des médias les messages de la fédération. Lors du congrès d'Epinal, la délégation de la Fcpe-Paris a été particulièrement active dans les débats sur les motions d'orientation (base-élèves,...).

### Assemblées générales des présidents

La première AG des présidents de l'année scolaire s'est déroulée au lycée Siegfried le 13 novembre. Les débats ont notamment permis des échanges riches et nombreux sur la rentrée et les élections (affichage, information des parents, transmission

des listes de coordonnées,...) et les actions contre les régressions Darcos. Les représentants des 35 conseils locaux présents ont pu témoigner de leurs actions, échanger des expériences et se donner mutuellement des idées.

### Commissions 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

Pas de commissions pour le 1<sup>er</sup> degré, l'actualité nous devançant, mais des groupes de travail, plus particulièrement avec les ULs, pour préparer les dossiers sur la carte scolaire par exemple.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, malgré une actualité riche, les participants étaient peu nombreux à la commission du 10 février. Il y a surtout été question de l'informatisation de l'affectation en 2<sup>nd</sup>e GT et des dotations horaires globales (DHG).

### Interventions dans les conseils locaux

La réponse aux conseils locaux en difficulté interne ou avec des interlocuteurs des établissements est apportée au cas par cas par des administrateurs du Cdpe, toujours dans un esprit de conciliation.

Plusieurs demandes d'adhérents ou de conseils locaux du second degré ont concerné le mode de désignation des délégués de classe, que ce soit sous l'angle de la répartition entre associations ou du choix des titulaires entre parents FCPE. Entre associations, l'arbitrage doit être rendu par les chefs d'établissement, au sein du conseil local, les pratiques transparentes et démocratiques doivent privilégier l'intérêt collectif vis-à-vis des démarches individuelles.

### Bilan des commissions d'appel de juin 2008

Fin de	Nombre de centres d'appel	Nombre d'établissements concernés	Nombre de dossiers présentés	Nombre de satisfaction aux familles	Taux de satisfaction
6 <sup>e</sup>	12 (4)	111	58	29	50,00 %
4 <sup>e</sup>	12 (4)	111	61	36	59,00 %
3 <sup>e</sup>	12 (9)	111	315	174	55,24 %
2 <sup>nd</sup> e	18 (11)	63	374	176	47,06 %

Toutes les commissions avaient des représentants FCPE. Pas toujours les 2 ou 3 sièges qui nous étaient attribués. Les chiffres hors parenthèses sont les remontées de nos représentants. Pour les 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, le pourcentage n'est pas représentatif : seul un tiers des bilans nous ont été transmis.